
Monthey et Yverdon-les-Bains, le 18 mars 2016

Par eMail : lapremiere.RSR@rts.ch
Radio Suisse Romande
Emission valaisanne
Sion

Courrier A :

Autorité directoriale et exécutive
Suprême de la Confédération Art 174 Cst
Monsieur Didier BURKHALTER
Département Fédéral de Affaires étrangères
Palais Fédéral Ouest
3003 Berne

Autorité directoriale et exécutive
Suprême de la Confédération Art 174 Cst
Madame Simonetta SOMMARUGA
Département Fédéral de la Justice
Palais Fédéral Ouest
3003 Berne

Franc-Maçonnerie – Emission du 19 mars 2016 au Journal de 12.30 H

Préambule (Rappel)

Dans un Pays dans lequel la Justice dysfonctionne, l'Etat de Droit n'existe pas, d'autant moins quand la Presse « blanchit » l'information !

Madame, Monsieur,

Nous avons été tout particulièrement surpris d'apprendre par les ondes, que vous ayez enregistré une émission sur la Franc-Maçonnerie qui sera diffusée lors du Journal de 12.30 H du samedi 18 mars 2016.



Notre surprise n'est pas tellement due au fait que vous traitiez ce sujet d'actualité tout particulièrement en Valais. La raison en est plutôt que nous n'avons même pas été invités à nous prononcer ou ne serait-ce même que contactés pour un objet pour lequel nous sommes très certainement la raison du questionnement des Citoyens.

Vous ne pouviez pas méconnaître notre existence, puisque toute cette interrogation citoyenne est due aux flyers que nous affichons sans relâche, face à une opposition farouche des milieux politiques et Francs-Maçons, et qu'un numéro de téléphone pour nous joindre, figure sur chacun de nos flyers.

Le fait que vous écartiez ainsi les Victimes de votre sujet radiophonique nous laisse présager qu'une fois de plus, **les milieux officiels de l'information du Pays** se corrompent au service du Crime Organisé en bande. Cette situation est d'autant plus plausible que de nombreux Francs-Maçons déclarés occupent vos Conseils d'Administration.

Dès lors, afin que les choses soient claires, nous tenons à vous avertir que nous serons très attentifs au propos qui seront diffusés – qui seront du reste enregistrés – et que si ceux-ci devaient pouvoir être interprétés comme soutien à la Franc-Maçonnerie contre l'intérêt des Victimes et des préjudices qu'elles

ont subi et subissent encore, vous vous exposerez à une plainte pénale pour complicité de Crime organisé en bande.

Nous vous invitons à visiter les dossiers mis en ligne dans la rubrique  BERNLEAKS  sur le Site de www.worldcorruption.info.

Vous aurez ainsi la possibilité de vous faire une idée sur le gigantisme du crime organisé dénoncé et prendrez conscience de la responsabilité civile à laquelle vous vous exposez si vous vous faites les complices de cette organisation criminelle.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Daniel Conus

Marc Etienne Burdet